

**Consultation en vue des Etats-Généraux de  
la condition pénitentiaire**

*– Résumé des résultats de la consultation en ligne par catégories –*

## SOMMAIRE

<b>LES SURVEILLANTS .....</b>	<b>3</b>
<b>LES FAMILLES .....</b>	<b>4</b>
<b>LES AVOCATS .....</b>	<b>5</b>
<b>LES MAGISTRATS .....</b>	<b>6</b>
<b>LE PERSONNEL MEDICAL .....</b>	<b>7</b>
<b>LES INTERVENANTS EXTERIEURS .....</b>	<b>8</b>
<b>LES PERSONNELS DU SERVICE SOCIAL .....</b>	<b>9</b>

## **Les surveillants**

*Concernant la consultation du personnel de surveillance, les faibles effectifs de répondants (262 sur 23 265 surveillants) ne permettent pas de donner des résultats représentatifs de toute la population concernée. Ces résultats ont donc uniquement un caractère indicatif.*

Les réponses des surveillants sont assez singulières : préoccupations, insatisfaction et attentes sont souvent différentes pour eux que pour le reste des personnes interrogées. Mais au-delà de réelles différences, certaines convergences sont à noter.

***Les surveillants constituent la seule catégorie à estimer que la situation carcérale en France est sous certains angles satisfaisante.***

Ils sont plus d'un sur deux à se déclarer satisfaits de la situation concernant :

- la sécurité (*quartier disciplinaire, mesures de sécurité*)
- les droits des détenus (*protection des droits fondamentaux de la personne en prison, régime de détention des condamnés, maintien et le développement des liens familiaux*)
- les activités socioculturelles (*intervention des personnes extérieures, enseignement et activités socioculturelles*)
- l'accès aux soins (*soins médicaux, prévention des suicides*)

Sur ces 9 thèmes, les surveillants sont moins nombreux que les autres acteurs à exprimer un choix quant aux actions à mettre en œuvre pour améliorer la situation. Ainsi concernant « *le quartier disciplinaire* » et « *les mesures de sécurité* », une grande partie des surveillants (respectivement 78 et 102 /262) n'a pas souhaité se prononcer.

Cependant, pour certains de ces thèmes, la satisfaction affichée n'implique pas moins la volonté d'obtenir des améliorations. Les surveillants s'accordent notamment avec les autres catégories de répondants pour demander une « *augmentation des moyens de fonctionnement des services médicaux* » (109/262). Ils souhaitent aussi que l'on forme « *le personnel pénitentiaire et les intervenants extérieurs à la prévention du suicide* » (129/262) et que l'on « *harmonise les règlements intérieurs* » (172/262).

***Concernant les autres thématiques abordées, l'opinion des surveillants converge vers celle des autres catégories de répondants.***

Les surveillants rejoignent l'avis majoritaire des répondants sur de nombreux points. Comme la majorité des répondants (détenus compris), ils sont soucieux de la question du suivi personnalisé des détenus et souhaitent qu'on « *propose à tout détenu qui en fait la demande un parcours de qualification professionnelle* », ainsi qu'« *à toute personne entrant en prison un bilan confidentiel concernant sa consommation de drogues, d'alcool et de tabac* », que soit « *assurée la continuité du suivi et des soins psychiatriques à la sortie de prison* ». Comme les autres catégories de répondants, ils souhaitent donc que la réinsertion soit placée au centre du débat.

La question de l'hygiène les préoccupe également ; ils insistent ainsi fortement (177/262) sur la nécessité de « *mettre en place des installations sanitaires préservant l'intimité de la personne* ». Spontanément, les surveillants rejoignent également l'avis de la majorité des répondants sur la dénonciation des « *mauvaises conditions de vie en général* », mettant en avant la possibilité pour « *tout détenu qui le souhaite de loger pendant la nuit dans une cellule individuelle* ».

Une autre convergence peut être soulignée : les surveillants, comme les autres répondants, sont très majoritairement insatisfaits des conditions d'accès aux soins psychiatriques (208/262) et très nombreux sont ceux qui demandent (213/262) le « *transfert systématique en milieu hospitalier spécialisé des détenus souffrant de graves troubles psychiatriques* ». Plus généralement, ils estiment majoritairement (184/262) que les alternatives à l'emprisonnement ne sont pas assez développées.

***Enfin, certaines de leurs préoccupations sont plus spécifiquement liées à leur pratique professionnelle :***

Ainsi, le thème des « *métiers des personnels pénitentiaires* » mobilise le plus cette catégorie de répondants. C'est sur ce sujet qu'ils sont le plus nombreux à être insatisfaits.

Plus d'un surveillant sur deux demandent :

- « *l'augmentation du nombre de personnels de surveillance* »
- « *la prise en compte de l'avis des surveillants et des travailleurs sociaux pour diminuer les tensions avec les personnes détenues* »
- « *une formation permanente des personnels de surveillance et des travailleurs sociaux sur l'évolution des règles de droit qui encadrent leur travail* »
- « *la reconnaissance du droit de grève aux surveillants et travailleurs sociaux* ».

Le souci d'une meilleure formation et d'une plus grande reconnaissance est donc fréquemment évoqué au travers de ces questions fermées, ce qui est également souligné dans les réponses spontanées, puisque les surveillants attendent majoritairement d'une réforme des prisons une réflexion plus grande sur « *le travail du personnel surveillant et de l'administration pénitentiaire* ».

## **Les familles**

*L'effectif total de cette catégorie est très faible et donc assez peu représentatif de la population réelle des familles de détenus. Ces résultats sont donc avant tout indicatifs.*

***Cependant, quelques caractéristiques sont à relever pour cette catégorie de répondants, la principale étant que ces répondants ont des préoccupations très proches, voire souvent strictement identiques à celles des détenus.***

La proportion d'insatisfaits parmi ces répondants est extrêmement élevée : sur l'ensemble des thèmes évalués ils sont plus de 7 sur 10 à être insatisfaits.

Ces résultats sont toujours supérieurs voire très supérieurs à ceux des détenus. Les questions portant sur les *conditions de vie*, le *régime de détention des prévenus*, la *protection des droits fondamentaux*, la *préparation à la sortie*, le *maintien des liens familiaux* (...) et dans une moindre mesure la *prévention du suicide* sont centrales. Cette dernière mécontente même davantage les familles (338 sur 397) que les détenus (79%) même si elle est moins prioritaire (7<sup>ème</sup> / 3<sup>ème</sup>)

***Les répondants – membres de la famille d'un détenu – préconisent pour chacun des thèmes du questionnaire un nombre élevé de propositions.***

Par exemple, alors que les autres catégories de répondants sont assez réservées sur la question des mesures de sécurité, les « répondants – famille » sont majoritaires à se prononcer pour 6 items, rejoignant par-là le profil de réponse des détenus. Ils adhèrent donc de manière générale aux actions proposées par le questionnaire pour améliorer la situation des détenus, tout particulièrement concernant les *conditions de vie des détenus*, le *maintien des liens familiaux*, la *prévention du suicide* et la *réinsertion des détenus*.

***Les actions prioritaires relevées par les familles sont le plus souvent exactement les mêmes que celles des détenus.***

Cette proximité est à souligner pour tous les thèmes, tant pour ceux qui concernent directement ces répondants (les liens familiaux) que pour ceux qui concernent surtout le détenu (le travail, les mesures de sécurité...). Par exemple, pour améliorer les conditions de travail, les familles et les détenus avancent trois actions prioritaires identiques : *assurer une rémunération du travail en prison équivalente à celle de l'extérieur*, *proposer à tout détenu qui en fait la demande un parcours de qualification professionnelle*, *appliquer en prison les dispositions du Code du travail*.

Contrairement aux autres catégories de répondants, mais en accord avec les détenus, les familles expriment une forte inquiétude envers les pertes de ressources financières consécutives à l'incarcération. Elles préconisent donc une meilleure *rémunération du travail*, la *rémunération des activités socio-culturelles*, et aimeraient que les détenus puissent réellement *bénéficier des allocations de ressources dès leur sortie (type RMI, AAH, etc....)*.

## **Les avocats**

*283 avocats ont répondu à l'appel des Etats Généraux de la Condition pénitentiaire, dont 143 avocats pénalistes. Cette participation n'est pas très élevée, mais le taux de sondage au sein de la population des avocats pénalistes n'est pas négligeable (5 à 10%). La cohérence des résultats permet de dégager certaines lignes.*

***Les avocats représentent globalement la catégorie de répondants la plus insatisfaite.***

Ce niveau d'insatisfaction est certes modéré (un peu plus de six avocats sur dix) face aux *conditions d'exercice du métier de surveillant ou de travailleur social*, mais il dépasse largement les trois quart pour les 16 autres thématiques présentées dans le questionnaire. Déjà fort élevé en ce qui concerne la *prévention des suicides en prison* et les *conditions de travail, d'emploi et de formation professionnelle des détenus*, le sentiment d'insatisfaction est partagé par presque la totalité des répondants sur la *protection des droits fondamentaux*, le *régime de détention des prévenus* et les *conditions générales de la détention*.

*Les préoccupations des répondants de cette catégorie sont très proches de celles des détenus.*

Pour chaque thème, sur les trois actions prioritaires, une ou deux sont systématiquement identiques aux priorités des détenus.

Par exemple, les avocats préconisent, tout comme les détenus, *la mise en place d'un organe de contrôle extérieur, d'un dispositif d'information permettant à chaque détenu de connaître ses droits* pour lutter contre le non-respect des droits fondamentaux.

Lorsque la convergence n'est pas parfaite, c'est parce que les avocats préfèrent à une transformation matérielle des conditions de détention une réforme juridique :

- plutôt que de demander une *meilleure rémunération du travail en prison*, les avocats exigeront majoritairement que l'on établisse des *règles pour l'accès à un emploi ou la perte de cet emploi pour limiter l'arbitraire*
- plutôt que de refuser l'usage des menottes et entraves lors des consultations et hospitalisations, ils demanderont que soit rendu possible un *recours rapide pour contester une décision de placement à l'isolement*.
- De même concernant le quartier disciplinaire, les avocats insistent sur la nécessité de *confier la présidence de la commission de discipline à une personne indépendante de l'administration pénitentiaire*, et souhaitent un *contrôle rapide du juge sur tout placement en quartier disciplinaire*.

Nous retrouvons cette approche dans les réponses spontanées des avocats aux questions ouvertes : ils évoquent fréquemment l'absence de respect des droits et l'arbitraire du monde carcéral.

Ils sont par ailleurs sensibles aux recommandations qui impliquent leur profession :

- 184 / 283 veulent que l'on « facilite les communications entre un prévenu et son avocat et que l'on en préserve la confidentialité »
- 199 / 283 demandent le « report de la commission de discipline en l'absence d'avocat ».

Enfin, comme la grande majorité des répondants autres que les détenus, les avocats adhèrent massivement aux préconisations concernant la préparation à la sortie. Un nombre important d'avocats mentionne d'ailleurs de façon spontanée la nécessité d'une amélioration de la réinsertion à la sortie (question ouverte).

## **Les magistrats**

*132 magistrats ont participé à la consultation. Pour la profession entière, les résultats sont donc avant tout indicatifs car seuls 132 / 8000 magistrats ont répondu. La proportion de JAP est quant à elle assez élevée comparativement à leur nombre global (44 / 354).*

***Les réponses des magistrats convergent la plupart du temps avec celles du reste des répondants, comme le montrent notamment les réponses spontanées.***

Les magistrats évoquent principalement

- les mauvaises conditions de vie en général
- l'absence de respect des droits fondamentaux des détenus
- et aimeraient voir changer le regard de la société et la place de la réinsertion en prison.

Dans ces domaines, le nombre de magistrats insatisfaits est assez élevé tout particulièrement concernant *le régime de détention des prévenus* ou *le maintien des liens familiaux des personnes*

détenues. Pour ces domaines, les propositions des magistrats se rapprochent de celles des autres catégories de répondants (détenus compris). Ils préconisent ainsi la *mise en place d'un organe de contrôle extérieur* et d'un *dispositif d'information permettant à chaque détenu de connaître ses droits* pour améliorer la protection des droits fondamentaux en prison.

Globalement, les magistrats ne sont pas prioritairement préoccupés par les mesures disciplinaires au sein de l'univers carcéral, la proportion d'insatisfaction est plus faible pour les questions de *quartier disciplinaire* et de *mesures de sécurité*. Cependant, une majorité d'entre eux demandent que soit contrôlé par le juge tout placement en quartier disciplinaire et que la commission de discipline soit confiée à une personne indépendante de l'administration pénitentiaire.

***Une lecture transversale des réponses des magistrats permet de discerner deux sources de préoccupation majeures : la question du suivi individuel et de la réinsertion des détenus et les questions liées aux soins psychiatriques.***

Celles-ci ne sont pas spécifiques à cette profession, mais suscitent une mobilisation particulièrement forte chez les magistrats : 122/132 sont insatisfaits de l'accès aux soins psychiatriques et 114/132 de la préparation/accompagnement à la sortie.

Sur ces questions, l'adhésion aux actions à mener est très forte : les 2/3 des magistrats veulent par exemple :

- « assurer la continuité de suivi et de soins psychiatrique à la sortie de prison » ;
- assurer « le suivi médical et psychologique pour les personnes dépendantes »,
- « former le personnel pénitentiaire et les intervenants en prison à la prévention du suicide »,
- « systématiser l'entretien à l'arrivée en prison avec un médecin psychiatre »,
- « proposer un soutien psychologique aux détenus lors des moments à risque [suicidaire] élevé ».

Dans le même ordre d'idée, les seules « alternatives à l'emprisonnement » qui rassemblent plus de la moitié des magistrats concerne *l'emprisonnement des personnes atteintes de problèmes psychiatriques ou dépendants aux drogues et à l'alcool*.

Concernant le suivi individuel et la réinsertion des détenus, les deux tiers des magistrats estiment qu'il faut « *doter tout lieu de détention d'une plateforme d'accès aux services sociaux (ANPE, CAF, ...)* », « *élaborer dès l'incarcération un projet de préparation à la sortie* », et enfin « *permettre aux personnes libérées de poursuivre à l'extérieur une formation commencée en prison* ».

## **Le personnel médical**

*150 membres du personnel médical ont participé à la consultation. Faute de connaître l'effectif exact de ce personnel travaillant dans le milieu carcéral, il est difficile d'estimer le taux de participation de cette catégorie. Cependant, il semblerait que 8-10% de ces personnes aient répondu, ce qui constitue un bon taux de retour.*

***Les réponses des personnels médicaux correspondent à celles des autres catégories sur la plupart des thématiques abordées par le questionnaire : protection des droits fondamentaux ; conditions générales de détention ; travail, emploi, formation professionnelle ; régimes de détention, etc.***

Sur la question du *maintien et du développement des liens familiaux des personnes détenues* par exemple, les personnels médicaux s'accordent avec les détenus et une majorité des autres catégories de

répondants pour demander que *les détenus puissent rencontrer leur famille et leurs proches dans des conditions qui respectent le droit à l'intimité* et pour que ceux-ci soient *affectés dans un lieu de détention proche de son domicile ou de sa famille*.

Les personnels médicaux sont très insatisfaits de la façon dont se déroulent *la préparation à la sortie* (141/150) et *l'accompagnement des détenus à la suite* de celle-ci, des conditions générales de détention (135/150), du régime de détention des prévenus (129/150)... Ces indications sont confirmées par le contenu des réponses spontanées : les personnels médicaux y exposent principalement leurs griefs contre les mauvaises conditions de vie et l'absence de respect des droits des détenus et souhaitent en priorité changer le regard de la société et des hommes politiques et recentrer le débat autour des missions de réinsertion.

***Un aspect est cependant plus inattendu : contrairement aux personnels de l'administration pénitentiaire, les personnels médicaux ont tendance à peu se concentrer sur les thématiques spécifiquement médicales.***

Seuls un peu plus de la moitié de ces répondants estiment que l'accès aux soins médicaux est insatisfaisant. Cependant, 116 sur 150 d'entre eux jugent la situation insatisfaisante en ce qui concerne l'accès aux soins psychiatriques. Concernant la prévention du suicide, 110/150 émettent également cet avis. Les niveaux d'insatisfaction sont donc plus faibles que ceux des avocats ou des familles; les réponses, elles, diffèrent peu, même si une petite moitié des personnels médicaux demande, en sus des autres actions à mener, que l'on « *assure les escortes pour les consultations médicales extérieures* ».

Dernière nuance à apporter, on retrouve une spécificité professionnelle dans la question concernant le quartier disciplinaire : les quatre cinquièmes des personnels médicaux (nettement plus que les détenus) estiment que la situation est insatisfaisante dans ce domaine et demandent massivement la mise en place de nombreuses réformes (la moitié fait 6 demandes, contre une moyenne de 3-4 pour les autres catégories), parmi lesquelles « *la réduction de la durée maximale du placement en quartier disciplinaire* », etc. Quant aux mesures de sécurité, les personnels médicaux sont plus de un sur deux à demander qu'on « *interdise l'usage de menottes et d'entraves lors des consultations et hospitalisations* ». Enfin, parmi les préconisations en matière d'alternative à l'emprisonnement, plus des 2/3 des personnels médicaux insistent sur « *la nécessité de revoir les critères d'irresponsabilité pénale pour orienter un nombre croissant de personnes vers des structures de soins psychiatriques* ».

## **Les intervenants extérieurs**

*509 répondants se classent dans la catégorie d'intervenants extérieurs, dont 101 sont visiteurs de prison, des enseignants etc. Il est difficile d'évaluer le nombre de personnes intervenant ou étant intervenues en prison, mais il est certainement très élevé. Par ailleurs l'ensemble des « intervenants extérieurs » rassemble des personnes d'horizons, de professions, d'âge et de mode de relation à la prison très différents. Les résultats présentés ici ne peuvent donc qu'indiquer quelques tendances globales de la réflexion des intervenants extérieurs.*

***Les réponses de cette catégorie se caractérisent par une très grande convergence avec les attentes des détenus (et des familles).***

Comme la quasi-totalité des répondants, les intervenants extérieurs s'expriment spontanément sur les mauvaises conditions de vie des détenus, sur l'absence de respect de leurs droits et souhaitent avant tout que soient revus à la hausse les moyens mis à disposition de l'objectif de réinsertion.

La préparation à la sortie est d'ailleurs jugée insatisfaisante par 478 sur les 509 intervenants extérieurs.

Globalement, les niveaux d'insatisfaction de cette catégorie sont très élevés (de 6 à 9 personnes sur dix), tout particulièrement en ce qui concerne : *le régime de détention des prévenus ; les conditions générales de la détention ; la prévention des suicides ; la protection des droits fondamentaux ; le travail, l'emploi et la formation professionnelle.*

***La caractéristique principale de cette catégorie est l'adhésion massive (en termes d'effectifs) et large (en termes d'items cochés) aux propositions contenues dans le questionnaire.***

Plus de la moitié des intervenants extérieurs a par exemple coché 9 sur 10 des items de la catégorie « *maintien et développement des liens familiaux* » ; 7 sur 9 des items de la catégorie « *enseignement et activités socioculturelles* », 9 sur 9 items de la catégorie « *prévention des suicides* », mais surtout 9 sur 15 des items de la catégorie « *alternatives à l'emprisonnement* » (alors que pour cette dernière, les autres catégories sont plus réservées). On peut donc dire que cette catégorie adhère fortement et largement aux propositions du questionnaire dans son ensemble.

### **Les personnels du service social**

*260 répondants font partie des « personnels du service social », soit un échantillon comparable à celui des surveillants, à cela près que leur taux de réponse comparativement à leur proportion globale est dix fois plus élevée (10 %).*

***Il y a une grande convergence entre les réponses des personnels du service social et celles des autres catégories de répondants (détenus compris).***

Les préoccupations tournent principalement autour des *conditions générales de détention, des soins psychiatriques, du régime de détention des prévenus, des conditions de travail des détenus, de la préparation et de l'accompagnement à la sortie (au moins 9 personnes sur 10 étant insatisfaites dans ces catégories).*

L'insatisfaction est globalement très forte, et les réponses spontanées sont à comparer avec celles des autres catégories de répondants : conditions de détention inacceptables, non-respect des droits fondamentaux, nécessité de travailler pour une meilleure réinsertion et de mobiliser la classe politique.

Quelques spécificités sont cependant à noter : plus encore que les surveillants, les personnels du service social estiment que la situation concernant les conditions d'exercice des métiers des personnels pénitentiaires est insatisfaisante (240/260). Cependant, les actions que cette catégorie souhaiterait voir mener diffèrent sensiblement de celles que préconisent leurs collègues. Un sur deux demande *l'augmentation du nombre de travailleurs sociaux (234 / 260) ; le développement et le renforcement de la collaboration entre le personnel de surveillance et les travailleurs sociaux pour favoriser les démarches de réinsertion des détenus (186 / 260) ; une formation permanente des personnels de surveillance et des travailleurs sociaux sur l'évolution des règles de droit qui encadrent leur travail (144 / 260), etc.* Dans l'ensemble donc, il s'agit de développer la collaboration entre ces deux professions.

*De façon générale, cette catégorie de répondants est sensible aux réformes allant dans le sens de plus de dialogue.*

Ainsi, ils sont nombreux à préconiser « *les possibilités de médiation comme alternative à la procédure disciplinaire* » (152 / 260), et à s'intéresser aux possibilités de dialogue entre les différents acteurs de l'univers carcéral, entre surveillants et travailleurs sociaux (186/260) mais aussi entre intervenants et personnels de l'administration pénitentiaire (183/ 260), etc.